



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Saint Pierre du Vauvray du mardi 05/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 5 novembre à 20 heures 31, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Bernard LEBOEUF, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Sylvie PAUTHIER, Elodie DESABAYE, Francine DESABAYE, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD, Pascal SCHWARTZ.

Pouvoirs de : -

Absent-e-s excusé-e-s : Françoise COHAN
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal de la commune est ouverte par Madame la Maire.

Madame la Maire demande une modification de l'ordre du jour et demande l'ajout d'une neuvième délibération au sujet de l'occupation du domaine public communal par une canalisation de Gaz et de pouvoir ainsi toucher la redevance d'occupation (RODP).

Vote : Pour : 14, abstention : 0 et contre : 0

Approbation du dernier compte-rendu du 16/10/2024

M. LOEB demande que les comptes-rendus soient plus détaillés pour permettre aux citoyens de la commune de mieux comprendre la nature des échanges lors du conseil.

M. BOURLET DE LA VALLEE rappelle que le compte-rendu ne fait pas office de Procès-Verbal mais indique le nombre de voix à chaque délibération. Le P.V. de la séance qui fait foi, après le vote de la délibération de l'année dernière, est la vidéo prise lors du conseil.

M. LOEB demande que l'accès à cette vidéo soit permanent et que l'on ait la possibilité de le télécharger.

Mme Elodie DESABAYE lui répond que cela est déjà possible puisque le document est sur YouTube.

M SCHWARTZ se pose la question de la légalité de la procédure.

M BOURLET DE LA VALLEE, lui indique que plusieurs instances fonctionnent de cette façon.

Délibération n° 1 : représentants au SIEGE-27

Suite à la démission de M. Dupont qui était titulaire pour la commune au syndicat SIEGE-27, la commune doit procéder à une élection pour le remplacer. Mme la Maire propose de désigner comme titulaire M. BOURLET DE LA VALLEE, suppléant actuel et de proposer au poste de suppléant M. LEBOEUF.

M LOEB indique qu'il souhaite se présenter au poste de titulaire et que M SCHWARTZ souhaite se présenter comme suppléant. Pour cette raison il souhaite un vote à bulletin secret.

Mme LEBOURGEOIS et Mme RECHER organisent le scrutin et Mme DESABAYE Elodie dépouille le vote.

Résultat titulaire :

M. BOURLET DE LA VALLEE 9 voix

M. LOEB 5 voix

M. BOURLET DE LA VALLEE est élu comme titulaire

Résultat suppléant :

M. LEBOEUF 10 voix

M. SCHWARTZ 4 voix

M. LEBOEUF est élu comme suppléant.

Délibération N°2 : Subventions aux associations exercice 2024

Mme la Maire laisse la parole à Mme BERICHI pour expliquer les choix faits par la commune avec comme ligne directrice le montant total qui a été voté au budget de cette année. La volonté de la commune a été de donner un coup de pouce financier aux associations qui se sont très investies dans l'animation de notre village. La conséquence de ces deux orientations fait que globalement le montant des subventions versées est identique à celui de 2023 à 50 € près.

Il est procédé à un vote par association où Mme BERICHI explique le montant proposé par la commune :

- Apure : + 50€ car association active
- Danse Harmonie : arrêt de l'activité
- Labelle Sport : pas de dépôt de dossier
- Temps libre : propose beaucoup d'activités, possède des salariés, et s'adresse à un public varié donc + 200€

- UCA : ne proposera pas l'activité manège à Noël donc pas besoin de subvention pour cette action donc – 200€
- Zumba : n'a pas besoin de subvention, d'après ses responsables.
- Marguerite : n'a pas d'augmentation mais reçoit une aide avec l'intervention des agents sur le jardin partagé qui est un terrain communal.
- Amour de nos 4 pattes : + 50€ pour l'action de stérilisation des animaux errants.
- Anciens combattants, AMSE et Saint Pierre pour Tous : idem 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2024, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subventions Accordées €	Voix CONTRE	Voix POUR	Abstention(s)
ANCIENS COMBATTANTS (FNCPG-CATM TOE et veuves)	250.00	0	11	3
AMSE (Amis des monuments et s de l'Eure)	50.00	0	11	3
APURE	200.00	0	12	2
ATELIER ARTS PLASTIQUES	250.00	0	14	0
CLUB Séniors du Vauvray	500.00	0	14	0
COOP École Publique "Des Cotea	800.00	0	14	0
COOP École Publique "Jean Rech	1200.00	0	14	0
DANSE HARMONIE	0.00			
I.M.A (Initiation Musique Amateu	1000.00	0	14	0
JUDO DES 2 RIV	500.00	0	14	0
LABELLE SPORT	0.00			
RCMDV Foot	2000.00	0	14	0
SAINT PIERRE POUR TOUS	350.00	0	14	0
SOUVENIRS FRANCAIS	50.00	0	14	0
TEMPS LIBRE	800.00	0	14	0
UCA (union commerciale et artisanale)	1000.00	0	14	0
Fondation du patrimoine	100.00	0	11	3
Ma'Zumba	0.00			
Marguerite	150.00	0	14	0
Amour de nos 4 pattes	150.00	0	13	1
Chorale Imaginaire	50.00	0	14	0
TOTAL DES SUBVENTIONS EXERCICE 2024	9400.00	0	11	3

Délibération N°3 : RESTAURATION MUR MITOYEN FACE A L'ECOLE MATERNELLE

Mme la Maire explique que le mur mitoyen entre le parking de l'école maternelle et la propriété de M. Dame doit être refait. M. LEBOEUF a contacté l'agglomération pour faire intervenir l'association CURSUS qui est une association d'insertion (chantiers d'insertion). Cette dernière a signé une convention avec l'Agglomération Seine-Eure, ce qui permet pour les communes d'avoir des prix bas pour la rénovation du bâti.

M LOEB signale que cette dégradation provient de l'incendie du garage de M Dame et demande s'il n'a pas déjà touché des financements pour ce mur via son assurance. Il demande que la commune rencontre ce monsieur pour savoir s'il a touché ou pas de l'argent pour ce mur.

Madame la Maire de Saint Pierre du Vauvray, explique que des travaux sont nécessaires sur le mur mitoyen face à l'école

maternelle (parcelle A0905) ; ces travaux s'inscrivent également dans la continuité de la sauvegarde du patrimoine communal et la sécurisation du cheminement piétonnier.

COÛT Réfection du mur selon devis 2838 du 07/10/24 : **15 361.76 €** :

- **Part agglomération Seine-Eure : 14 253.33 €**
- **Part communale : 1 108.43 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 abstention(s) décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer ce devis ainsi que les actes et documents relatifs à l'acceptation de ce chantier dont le reste à charge pour la commune est de 1 108.43 €
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2025, en section d'investissement.

Délibération N°4 : Eclairage Stade de football : demande de subventions

Mme la Maire rappelle la situation de dégradation des poteaux d'éclairage du stade qui ont été retirés pour raison de sécurité. Madame la Maire rappelle également la nécessité de ce projet de rénovation/mise en conformité de l'éclairage courant 2025 actuellement obsolète et très énergivore, avec des projecteurs LED.

Dans la mesure où le terrain d'entraînement ne bénéficie pas d'une homologation par la Fédération Française de Football, Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) ne pourra pas être mis à contribution pour financer cette rénovation.

M. LOEB Demande s'il sera fait quelque chose sur le manque d'éclairage dans sa rue.

M. BOURLET DE LA VALLEE signale que ce n'est pas le même financement et que le problème évoqué concerne le SIEGE alors que l'éclairage du stade est un problème municipal. Mais que la problématique soulevée a été signalée au délégué du SIEGE sur la commune par M. LEOEUF.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 8210.00 HT ; le plan de financement **prévisionnel** en euros serait le suivant :

Entreprises sollicitées	Nature des prestations	Montant des travaux HT (€)	DETR/DSIL (€) 40%	FDC Agglo (Renovation énergétique) 30%	Reste à charge commune HT (€) 30%
Bouygues Energie	Plantation 4supports/pose 4projecteurs	6960.00			
DB Diffusion	Fourniture 2 projecteurs LED 630W	1250.00			
Total		8210.00	3284.00	2463.00	2463.00

Dans le cas où les aides obtenues seraient inférieures ou supérieures à celles prévues au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une délibération complémentaire visant à l'abandon du projet ou à la réactualisation de la part résiduelle à la charge de la commune serait soumise à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame la Maire, **DECIDE, après avoir délibéré, à l'unanimité avec 14 voix Pour. 0 Abstention. Contre :0**

- D'approuver l'opération ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la maire à solliciter une DETR auprès de l'Etat pour la réalisation de ces travaux ;
- D'autoriser Madame la maire à solliciter un FDC auprès de l'Agglomération Seine-Eure pour la réalisation de ces travaux ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document utile dans ce dossier ;
- D'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants.

Délibération N°5 : CESSION PARCELLE SECTION ZB N°188

Mme la Maire donne de nouveau l'historique de cette délibération et donne la parole à M. BOURLET DE LA VALLEE qui rappelle l'historique de la démarche de découpage parcellaire avec :

La volonté de laisser des places de stationnement pour véhicules légers ;

La volonté de laisser les arbres sur la parcelle ;

En s'appuyant sur le PLUIH où il n'est indiqué aucune OAP sur cette parcelle et qu'il n'y pas de règlement de lotissement sur les Matrais.

La commune a décidé de vendre cette parcelle car elle n'avait plus d'intérêt général. Pour cette raison, un rendez-vous a été fixé entre un représentant de la commune, le géomètre et les deux riverains de la parcelle. Il a d'ailleurs été signalé à un des riverains que son terrain était plus grand que prévu et qu'il pouvait donc déplacer sa clôture.

Dans le même temps la commune a demandé au Domaines de donner une évaluation financière de cette parcelle qui a donné comme prix le montant de 10 000 €

Suite à l'annonce faite dans la presse (30 aout, 6 et 13 septembre ; cf annexes), deux personnes se sont présentées en Mairie. Une pour une construction en bungalow, mais ce type de construction est interdit, et une riveraine de la parcelle.

Il est donc décidé de désaffecter la parcelle et de la transférer dans le domaine privé de la commune d'où la délibération.

M LOEB estime que le prix proposé par les domaines est un minimum.

M BOURLET DE LA VALLEE indique qu'il n'est pas un expert en immobilier contrairement aux Domaines et que l'Agglomération a édité un document qui relie le prix du m² à la surface et que plus la surface est petite plus le prix baisse.

Madame la Maire rappelle que :

- la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZB n°0161

- la délibération du Conseil Municipal du 22 juillet 2021 concernant la vente de ladite parcelle ZB n°0161 a été annulée par jugement du Tribunal Administratif en date du 15/06/2023 ;

- ✓ Considérant la délibération adoptée par le Conseil Municipal du 29 aout 2024 concernant la nouvelle division parcellaire de parcelle ZB n°0161 ;
- ✓ Considérant la division de l'ex-parcelle ZB0161 en 2 parcelles cadastrées ZB188 et ZB189 ;
- ✓ Considérant la publicité de ce projet de vente via la parution de trois annonces dans la presse ;
- ✓ Considérant la réception/audition de deux potentiels acquéreurs en septembre 2024 ;
- ✓ Considérant le prix de la division parcellaire à 11 776.00 € TTC ;
- ✓ Considérant l'estimation à 10 000 € de ladite parcelle par les Domaines ;

Madame la Maire indique que dans le cadre de la vente de la parcelle ZB188 à *Madame Sabine BRETON demeurant à SAINT PIERRE DU VAUVRAY (27430)*, il convient de/d' :

- Valider la nouvelle division parcellaire comme indiqué sur le plan fourni en annexe ;
- Constater la désaffectation de la parcelle ZB n°188 ;
- Prononcer le déclassement de ladite parcelle du domaine public ;
- Vendre la parcelle ZB n°188 à Madame Sabine BRETON moyennant la somme de **11 776.000 TTC** ;
- Dire que les frais d'achat sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autoriser Madame la MAIRE à signer tous les documents afférents à cette vente, l'acte devant être établi par Me PELFRENE, Notaire à LOUVIERS, requis à cet effet.

Madame la Maire indique que le preneur s'engage à ne pas abattre les arbres présents sur cette parcelle.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette vente.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de valider la division parcellaire ;

- de constater la désaffectation de la parcelle **ZB n° 188** ;

-de prononcer le déclassement de ladite parcelle **ZB n° 188** du domaine public ;

-de vendre la parcelle **ZB n° 188** à *Madame Sabine BRETON* moyennant la somme de **11 776. 00€ TTC** ;

-dit que les frais d'achat sont à la charge de l'acquéreur ;

- autorise Madame la MAIRE à signer tous les documents afférents à cette vente, l'acte devant être établi par Me PELFRENE, Notaire à LOUVIERS, requis à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide avec 9 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 Abstentions de :

- **VALIDER** la division parcellaire de la parcelle ZB n° 188, la désaffectation de ladite parcelle, la sortie du bien du domaine public de ladite parcelle, son transfert vers le domaine privé communal, la vente de la parcelle ZB n° 188 à Madame Sabine BRETON ;
- **AUTORISER** Madame la Maire à donner mandats pour la mise en vente du bien.

Délibération N°6 : PANIER DES ANCIENS 2024

Mme la Maire cède la parole à Mme BERICHI. Cette dernière explique que lors de la dernière réunion avec l'UCA il a été demandé de faire deux bons de dix euros : un tourné vers le bien-être et un tourné vers l'alimentaire.

M LOEB signale que certains anciens souhaiteraient faire plutôt un repas.

Mme la Maire confirme que la commune est bien sûr favorable à ces moments de convivialité mais que la situation sanitaire est encore précaire avec un nombre de cas de COVID en augmentation.

M Loeb ayant plus de 75 ans signale qu'il ne participera pas au vote.

Compétent pour traiter les dossiers relatifs à l'action sociale, afin de maintenir et renforcer le lien social avec les anciens, le conseil municipal, en accord avec l'UCA, Union des Commerçants et Artisans, propose d'offrir un « panier de Noël » aux habitant.es qui ont eu ou auront 75 ans en 2024.

- La population bénéficiaire est estimée à 110 personnes.
- La valeur du panier serait de 20 € TTC.
- Le montant de l'opération serait de 2 200 € TTC maximum ; ce montant est prévu au budget.
- La distribution du panier sera faite en mains propres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité avec 13 voix POUR de VALIDER cette opération.

Délibération N°7 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN » AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE

Mme la Maire après avoir indiqué la volonté de l'équipe municipale pour donner de meilleures conditions de travail aux élèves de la commune donne la parole à M. ENJALBERT.

M ENJALBERT dit qu'après la remise en état de l'école primaire, il faut lui donner les moyens pédagogiques et du matériel informatique performant. L'équipe municipale fait le choix de sélectionner la même entreprise qui a l'entretien du matériel communal car elle donne entière satisfaction au niveau du suivi et des mises à jour des systèmes d'exploitation.

Pour les vidéo-projecteurs, nous avons plusieurs devis mais nous vous proposons de choisir le devis n°1.

Mme Elodie DESABAYE demande si on ne peut pas utiliser les ordinateurs donnés par M PINTO. M ENJALBERT répond que leur système d'exploitation est dépassé.

M SCHWARTZ demande si un devis a été fait avec des structures de reconditionnement. Mme LEBOURGEOIS signale que la dernière fois que la commune a eu recours à une telle structure, le sèche-linge est tombé en panne très rapidement.

Madame la Maire résume donc au conseil municipal que la commune a besoin :

- De renouveler un ordinateur portable défectueux utilisé pour les services à la population,
- D'équiper en ordinateurs portables : 3 salles de classes de l'école élémentaire Les Coteaux à la demande des enseignants, ainsi que l'école maternelle d'un PC supplémentaire.
- D'équiper en vidéoprojecteurs connectés 3 salles de classes de l'école élémentaire Les Coteaux à la demande des enseignants.

Pour ce faire, la société KOESIO qui assure déjà la maintenance du parc informatique ainsi que la fourniture de services à la commune a été sollicitée :

- Société : **KOESIO**

Type de prestation : fourniture/installation/configuration du matériel

Total investissement : 5877.00 € HT soit 7052.40 € TTC

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 2938.50 € HT

Reste à charge de la commune : 2938.50.00 € HT

Pour ce qui concerne la vidéo projection (matériel + installation), trois devis ont été proposés pour du matériel de qualité variable :

- Société : **BD ELECTRICITE**

Type de prestation : fourniture/installation/configuration du matériel

- Devis 1 : 3016.52. HT
- Devis 2 : 4638.42. HT
- Devis 3 : 5574.68 HT

FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 50% soit : 1508. 26 € HT

Reste à charge de la commune : **50% soit : 1508. 26 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame la Maire à demander le fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération seine Eure,
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun.
- De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2025.

Délibération N°8 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DROIT COMMUN AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE

Madame la Maire rappelle que la mairie de Saint-Pierre-du-Vauvray renferme un patrimoine unique et original, en l'espèce un décor de fresques qui ornent la salle du conseil, également utilisée comme salle des mariages. Celles-ci ont été peintes par Louis Lainé (également conseiller municipal) en 1931-1932 et donnent un aperçu général de la commune.

Aujourd'hui, ces fresques uniques sont des témoins originaux de l'histoire de Saint-Pierre et représentent un patrimoine à valoriser. Malheureusement, elles ont subi les affres du temps et doivent subir une restauration pour retrouver leurs couleurs. C'est pourquoi la commune a fait appel à Pierre JAILLETTE, conservateur-restaurateur qui va procéder à une restauration de ce décor.

Mme la Maire indique que suite au dernier conseil, la commune va faire une demande de fond de concours à l'Agglomération. Le document provenant de la fondation du patrimoine indique que seul un montant de 3926,38€ a été donné pour la rénovation des fresques de peinture de la mairie. Donc seule cette somme peut être intégrée dans les fonds propres de la commune.

M. LOEB demande si on ne peut pas reporter à l'année prochaine la demande et inscrire une part supplémentaire en fond propre de la commune.

Mme La maire précise qu'hélas les fonds de la fondation du patrimoine sont à utiliser avant la fin de l'année 2024.

Madame la Maire indique au conseil municipal que, suite au lancement d'une souscription en 2018, la commune dispose, via La **Fondation du Patrimoine** de **7 926.00 €** issus à la fois de la collecte de dons du grand public, de la Fondation Belle main et du club des Mécènes se décomposant comme suit :

- 3 926.38 € net : collecte de dons dont 2 000 € de dotation du Fonds Belle Main
- 4 000 € : Subvention club des mécènes 276

Mme BERICHI signale qu'elle a rendez-vous avec M JAILLETTE le mercredi 6 novembre 2024 pour déterminer ce qui peut être réalisé dans l'immédiat, compte tenu des moyens disponibles et du coût important d'une restauration complète de ces peintures sur la base du devis fourni le 04/04/2019.

Il s'agit donc ici d'autoriser Madame la Maire à demander un fond de concours « Patrimoine » auprès de l'Agglomération Seine-Eure.

Société : **ATELIER PIERRE JAILLETTE**

Type de prestation : Restauration peintures murales
Total investissement : 11852,76€ HT soit 14223,31 € TTC (TVA 20%)
Total des dons de la Fondation du Patrimoine: 3926,38 €
Total de la subvention de la fondation du patrimoine 4000.00 €
FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 3 926.38 € HT
Reste à charge commune : 3 926.38 € HT

Dans le cas où les aides obtenues seraient inférieures ou supérieures à celles prévues au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une délibération complémentaire visant à l'abandon du projet ou à la réactualisation de la part résiduelle à la charge de la commune serait soumise à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet présenté par Madame la Maire,
- D'autoriser Madame la Maire à demander le fonds de concours Patrimoine auprès de l'agglomération Seine Eure,
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours Patrimoine,
- De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2025.

Délibération N°9 : Etat des sommes dues à la commune par GRT GAZ au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz pour l'année 2024

Mme la Maire explique la délibération, il n'y a pas de débat.

Comme chaque année, le SIEGE communique aux communes le montant revalorisé de la Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP). Cette dernière est calculée selon les dispositions du décret n°2007-606 du 25/04/2007.

Madame la maire en rappelle ici les modalités de calcul :

- Longueur de la canalisation à prendre en compte : **10 m**
- Taux de redevance retenu : **0,035€**
- Taux de revalorisation 2024 : **1,42**

Redevance : $PR = (0.035 \times 10) \times 1,42 = 142 \text{ €}$

Le résultat de son calcul, en rappelant que le montant arrêté tient compte du taux d'évolution de l'indice d'ingénierie, par rapport à la valeur de référence prévue par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 42% pour 2024, est arrêté à la somme de **142 €**

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **DECIDE par 14 voix POUR, 0 voix contre et 0 ABSTENTION d' :**

- ADOPTER les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
- AUTORISER Madame la Maire à prendre les arrêtés nécessaires et à transmettre les titres comptables.

Questions diverses (21H15)

- *Que fait la commune contre les excès de vitesse rue de Paris ?*

La commune a voté lors du dernier conseil un plan de financement pour mettre en place différentes actions pour sécuriser cette voie.

- *Pourquoi maintenir la limite à 20 KM/H dans le centre de la commune ?*

Cet espace est partagé et a été mis en place lors de la rénovation du centre-bourg lors du mandat précédent, cette limitation de vitesse permet d'avoir un lieu plus sécurisé pour les piétons.

- *Qu'en est-il de la remise en état de la rue du vieux Saint-Pierre ?*

Un rendez-vous est fixé avec M. GAILLARD du service voirie de l'Agglomération ; et si ce service ne répond pas au téléphone, c'est que son personnel est sur le terrain.

Le rendez-vous est fixé le 19/11 à 15H00. Mme Elodie DESABAYE est la bienvenue.

Fin du conseil à 22H20.

Huis clos : Demande d'une aide de 143,07 € pour une personne seule. Vote : 14 pour, 0 contre et 0 abstention.

Petites annonces



Emploi

PASQUIER
meubles

TECHNICIEN POSEUR LIVREUR

à L'AIGLE

Travail varié, riche et intéressant, équipe, autonomie, atelier, livraisons, pose, plein temps CDD ou CDI

salaires suivant compétences

pasquier-meubles@wanadoo.fr
06 70 03 36 22

SERVICES

Ouvrier bâtiment indépendant pose toutes menuiseries, parquets, placo, isolation, fabrique et pose toutes charpentes, colombages, escaliers, CESU. Particulier, tél. 06 85 32 11 89

Sourcier (depuis 40 ans) à votre service pour recherche de nappes d'eau, sources, marnières (avant construction), recherche de fuites d'eau, détection de câblages électriques et autres réseaux. Tél. 06 84 60 49 06 ou 02 32 49 03 46.

Dame sérieuse, non fumeuse possédant véhicule propose à personne âgée aide, compagnie, soutien moral et gentillesse le week-end, logée, pas sérieux s'abstenir. Ecr. à La Dépêche 3 rue Jean Jaures 27000 Evreux sous réf 89542-0744. REF - 89542-0744



Bonnes Affaires

ANIMAUX DE LA FERME

Vends âne Périgourdin entier, 10 ans - 200 €, âne Normand entier 6 ans - 200 €, à prendre sur place à Chambôis, particulier, tél. 06 12 14 45 09

Achète agneaux, brebis, brebis de réforme, béliers, ainsi que chèvres et boucs. Ramassage à domicile, paiement comptant. Tél. 06 09 69 59 00 (Siret 442336715 00010)



ANTIQUITES VERSAILLES Mr. SE-CULA-SABRE - Achat comptant estimations successions (avec service débrasse) PARIS-PROVINCE Tous styles mobiliers, tableaux, horlogerie, art de la table, vaisselle, cristal, argenterie, ménagères, cuivre, tous habits vintage de marque, maroquinerie, sac Hermès Chanel Vuitton, Bijoux fantaisie, foulards Hermès, Mantoux fourrure. Tous instruments de musique piano, violon, disque. Livres et médailles collection militaire, armes anciennes. Rachat Or Argent même casse. Pièces or et argent au cours Bourse. Montre gousset et montres bracelet. Adresse Paris 16 01.42.79.98.62 mail: rsantic75@gmail.com Tél. 06-07-53-07-33

A votre disposition pour vider votre maison de la cave au grenier. VALUVERT Etienne Henri. Tél. 06 12 98 19 82 Siren 510787310

BRIC À BRAC

GRAND VIDE MAISON 490 rue des 3 Ponts, 27160 Francheville vendredi 13 septembre de 16 à 20 h, samedi 14 de 9 à 18 h et dimanche 15 de 9 à 16 h : bibelots, jardinage, tableaux... Particulier tél. 06 75 62 17 93

CHASSE

Environ Soligny, chasse gros gibier sur 82 ha de forêt, 10 dimanches la saison (levé des sangliers 4 fois sur 10), disponibilité de participation 250 €. Particulier tél. 06 20 75 94 68

Recherche actionnaires chasse Acquin pour 12 jours de chasse, cotisation : 500 €, tél. 06 22 01 27 87

Cherche actionnaire pour chasse plaine et bois entre Les Andelys et Pont-Saint-Pierre. Particulier 06 67 06 64 35

CHAUFFAGE

Propriétaire exploitant vend bois de chauffage sec, livré en 33 ou 50. Tél. 06 08 84 10 86

CHIENS ET CHATS

75 chiots Jack Russel 1 mâle, 2 femelles nés le 21/05/24, disponible sur demande. Tél. 06 09 69 59 00

Vds beaux chiots Yorkshire petite taille, 2 femelles, 2 mâles, non lof nés le 08/06/24, pucés, vaccinés 250 258 722 008 753, prix à partir de 650 €, facilité de paiement, et possibilité de livraison, Siret : 395 410 170, tél. 06 09 69 59 00

Vds beaux chiots Labrador chocolat, 3 femelles et 3 mâles, non lof, nés le 30/05/24, pucés, vaccinés 250 269 500 801 957, prix à partir de 600 €, facilité de paiement et possibilité de livraison, Siret : 393 410 170, tél. 06 09 69 59 00

ELECTROMÉNAGER

Vends Combi Sharp, volume 270 l, dont congélateur 75 l, garantie 2 ans - 200 €, particulier, tél. 02 32 38 25 97

MEUBLE

Vends table en bois 130/100 cm, deux rallonges, particulier, tél. 02 32 34 01 05

OCCASIONS DIVERSES

Vends foir, petits ballons, faire offre : verds fuel 500 l, suite changement de chauffage : 1 € le litre, particulier, tél. 06 03 09 15 13

Vends chargeur et batterie neufs, jamais servis Briggs et Stratton : 150 €, (dans leurs emballages, facture du 03/07/24 - 300 € présente), particulier, tél. 07 60 57 65 90

Vends containers plastic 1000 l blancs et noirs sur palettes au, état neuf, livraison possible. Particulier, tél. 06 27 93 75 24

SERVICES

A votre disposition pour vider votre maison de la cave au grenier. VALUVERT Etienne Henri. Tél. 06 12 98 19 82 Siren 510 787 310

VINS ET SPIRITUEUX



COLLECTIO'NEUR achète grands vins Bordeaux Bourgogne Champagne... même très vieux ou imbuvables, vieux Cognac Armagnac Rhum Charentaise. Estimation déplacement gratuits, paiements comptants. Tél. 06 76 08 74 60



Rencontres

FEMMES

MARRE DE LA SOLITUDE ? Appelez le 0805 030 553

nous vous mettons en contact avec des femmes seules prêtes à faire des rencontres immédiates sur la région ! SPC - Appel gratuit

FEMMES

Femme retraitée souhaite rencontrer Monsieur 70/75 a., sérieux, attentionné, non fumeur pour sorties, expo, balade forêt, bord de mer pour relation amicale et pourquoi pas finir ensemble les dernières années si feeling. Ecr. à La Dépêche 3 rue Jean Jaures 27000 Evreux qui transmettra. REF - 89542-0733

Femme 60 a. cherche homme sérieux, sympathique, honnête pour une relation sérieuse. Ecr. à La Dépêche 3 rue Jean Jaures 27000 Evreux qui transmettra. REF 89542-0736

+ de 3400 annonces avec téléphones de rencontres sérieuses entre particuliers. Doc gratuite au 0800 02 88 02 (service à appel gratuits) ou www.PRmag.fr

HOMMES

Charmant monsieur yeux marron, cheveux châtains, 75 a., dynamique, bricoleur, aimerait partager avec compagnie sorties, balades, voyages, relation simple et durable. Ecr. à La Dépêche 3 rue Jean Jaures 27000 qui transmettra. REF 89542-0730

Homme 66 ans, 1.60 m, recherche femme 60/65 ans pour relation sérieuse. Ecr. à La Dépêche 3 rue Jean Jaures 27000 Evreux sous réf: 89542-0731 REF 89542-0731

Homme sérieux, 59 ans, aimant balade bord de mer, forêt et nature, joyeux, calme, souhaite rencontrer femme pour partager bonheur. Ecrire à l'Evreux normand, 31 rue Trisiers, 27300 BERNAVY, sous réf. 94121-1067

VOYANCE

Mr Damaro, grand voyant médium africain, travaux occultes, travail sur rdv et par correspon-

Règle pour la VENTE DES CHIENS ET CHATS

Les petites annonces concernant les animaux sont soumises à une réglementation stricte.

Pour vendre vos chiens et chats, il est obligatoire de mettre dans votre annonce les mentions suivantes :

- L'âge de l'animal • Le numéro d'identification de l'animal ou celui de sa mère
- L'inscription ou non à un livre généalogique • Le nombre d'animaux de la portée
- Le numéro SIREN de l'éleveur ou du vendeur

Si cession gratuite de l'animal, l'annonce doit en plus indiquer la mention « gratuit ».

La mention « de race » suivie du nom d'une race est réservée aux animaux inscrits sur un livre généalogique et disposant d'un numéro de portée. Dans le cas contraire, la mention « appartient pas à une race » doit clairement être indiquée.

Il s'agit de ces mentions et il faut les inscrire sur votre annonce, sous peine de poursuites judiciaires.



Saint-Gilles-Croix-de-Vie

A 7 minutes du centre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Résidence de plain-pied de 53 m² sans vis-à-vis. Exposition Sud-Sud/Ouest. Belle pièce de vie lumineuse, cuisine équipée, 2 chambres, SDB et WC. Terrain paysager de 356 m² avec studio de jardin et loggia de 18 m², 107 000€. Tél. 02 30 28 01 02. RCS 533427738.



SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET

Devenez propriétaire pour 350 €/mois pendant 10 ans d'une maison sans terrain, 4 pièces principales entre Alençon et Le Mans. Gros tvx à prévoir. Paiement différé d'un an. Tél. 06 52 43 40 10



COUTERNE (61)

Devenez propriétaire pour 350 €/mois pendant 120 mos d'une petite maison, proche station thermique, 3 pièces, sans terrain. Travaux à prévoir. Possibilité de Airbnb. 52 43 40 10

LOCATION GARAGE BOX

PARKING

Propose hivernage/garage dans bâtiment de 1 000 m², fermé, portes sécurisées, Location d'emplacement à l'année pour camping-car, bateaux, caravane... hauteur d'entrée 3,5 mètres, largeur 4 mètres, 15 km L'Aigle et Mortagne-au-Perche. Paiement au semestre ou à l'année. Réservez vos emplacements dès maintenant. Tarif mensuel 35 €. Particulier, tél. 06 45 19 63 78

VENTE APPARTEMENT

BERNAVY, Résidence Lobrot, 500.m centre-ville, proximité commerces, studio duplex LOUE comprenant : cuisine, placard, wc, petite pièce à l'étage + douche. Parking privé. Digi-code. Surface : 26.04.m². Prix : 59.500.€. Particulier, tél. 06 75 90 49

VENTE MAISON

27 - LERY. Vds pavillon de 170 m² à Léry, dépendances 380 m², terrain 2 400 m², à débattre, particulier, tél. 06 80 05 19 76

VENTE APPARTEMENT

52 43 40 10

VENTE TERRAIN

27 - SAINT-PIERRE DU VALVRAV. Vente terrain communal, 336 m² environ, zone U, contact : mairie@saintpierreduvavrav.fr - tél. 02 32 59 91 06

entre Le Neubourg et Beaumont-le-Roger terrain à bâtir 1860 m², viabilisé. Particulier, tél. 02 32 45 03 98 ou 06 76 55 94 41 06 ou 06 07 34 00 39

Petites annonces

VENTE APPARTEMENT

BERNAVY, Résidence Lobrot, 500.m centre-ville, proximité commerces, studio duplex LOUE comprenant : cuisine, placard, wc, petite pièce à l'étage + douche. Parking privé. Digi-code. Surface : 26.04.m². Prix : 59.500.€. Particulier, tél. 06 75 90 49

VENTE TERRAIN

27 - SAINT-PIERRE DU VALVRAV. Vente terrain communal, 336 m² environ, zone U, contact : mairie@saintpierreduvavrav.fr - tél. 02 32 59 91 06

GOUILLIFRES Village avec école maternelle et primaire, maison à rénover, terrain à bâtir 1860 m², viabilisé. Particulier, tél. 02 32 45 03 98 ou 06 76 55 94 41 06 ou 06 07 34 00 39



Perros-Guirec. Locations estivables, classement Etolles. Studios. MEUBLES, KITCHENETTES avec KITCHENETTE ou bain, toute l'année, 2 personnes, l'un au RdC et l'autre à l'étage. Village préféré des Français sur la côte de granit rose, un des plus beaux sites de Bretagne. (des plans et des bons plans, forum de la mer...). Loc. draps et linge de toilette, WIFI, TV, jardin clos. très propre. très bonne liti-



Vacances en Bretagne. Particulier loue en Côtes d'Armor, à Pestinles-Grèves, Saint-Efflam, appartements meublés de tourisme, classés deux étoiles, pour 1 à 4 personnes, à l'étage de la maison bretonne, face à la mer, plage à 30m, sable fin à 300m, sur sentiers de randonnées GR 34, commerces à 4 Km. tarifs à la semaine de 320 euros à 380 euros de mars à juin et de septembre à octobre, de 595 euros à 645 euros de juillet à août. www.grandcrocher.fr Tél : 06 72 08 08 05

Maison - Villa



Saint-Hilaire-de-Riez

A 300 mètres des plages et des commerces. Camping ouvert à l'année. Mobil-home résidentiel 6 couchages sans vis-à-vis. Valeur neuf 52 700€. vendu 24 000€, entièrement équipé. Tél. 02 51 54 59 22. RCS 489333983



Véhicules

Véhicules

AUTOMOBILE

Citroën

Belle affaire : Citroën C5 gris métallisé, intérieur gris, 141 000 km. Diesel. Ct ok. Accun frais à prévoir. Entretien Citroën : 6 400 €. Particulier: Tél 06 14 31 69 32

VEHICULES DE LOISIRS

Camping-Car
Vds Camping car LOOVEO P660 profilé 2008 Renault Master 2.5L DCI 120 4pl 55000km CT ok batterie neuve, pneus, distribution. Part.Tél 06 73 91 93 63

Garagiste achète comptant 15 types de Camping car (même avec infiltrations), et camion magasin de 1988 à 2018, utilitaires, véhicules et 4x4, à partir de l'année 2000 jusqu'à 2018, avec ou sans contrôle technique (même fort km), paiement comptant, je me déplace 7/7 jrs. SIRET 493273908. Tél : 06 47 49 98 47





Saint-Gilles-Croix-de-Vie
À 7 minutes du centre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Résidence de plain-pied de 53 m² sans vis-à-vis. Exposition Sud/Sud/Ouest. Belle pièce de vie lumineuse, cuisine équipée, 2 chambres, SDB et WC. Terrain paysager de 356 m² avec studio de jardin et loggia de 18 m². 107 000€. Tél. 02 30 28 01 02. RCS 533427738.

VENTE MAISON

27 - LERY, Vds pavillon de 170 m² à Lery, dépendances 380 m², terrain 2.400 m², à débattre, particulier, tél. 06 80 05 19 76

VENTE TERRAIN

GOUPILLIÈRES, Village avec école entre Le Neubourg et Beaumont-le-Roger, terrain à bâtir 1850 m², viabilisé. Particulier, tél. 02 32 45

06 07 34 00 39

27 - SAINT-PIERRE DU VALVRAV, Vente terrain communal, 336 m² environ, zone U, contact : mairie@saintpierreduvalvray.fr - tél. 02 32 59 91 06



Votre cottage au bord de la mer en Vendée. Venez choisir votre résidence 2 ou 3 chambres à 49 000€ dans une résidence privée. Visites et Infos : 02 51 54 59 22. RCS 489333963.



Saint-Hilaire-de-Riez
À 300 mètres des plages et des commerces. Camping ouvert à l'année. Mobil-home résidentiel 6 couchages sans vis-à-vis. Valeur neuf 52 700€, vendu 24 000€, entièrement équipé. Tél. 02 51 54 59 22. RCS 489333963



Mobil-home résidentiel.
Isolation 4 saisons. 40 m². 10 modèles disponibles. 12 900€. Livré à domicile ! 02 30 28 01 03

RCS 533427738



Vacances en Bretagne. Particulier loue en Cotes d'Armor, à Plestin-les-Grèves, Saint-Efflam, appartements meublés de tourisme, classés deux étoiles, pour 1 à 4 personnes, à l'étage de la maison bretonne, face à la mer, plage à 30m, sable fin à 300m, sur sentiers de randonnées GR 34, commerces à 4 Km. Tarifs à la semaine de 320 euros à 380 euros de mars

Maison - Villa



SAINT-MICHEL-EN GREVES, loue GITE, tout confort, 4/5 personnes, 2 km de la mer, endroit calme, jardin clôturé, terrasse, animaux admis, de 250 € à 460 € la semaine. Particulier. Tél : 02 96 35 74 08 ou 06 31 88 35 85



Véhicules

Véhicules

AUTOMOBILE

Citroën

Peugeot

Vds Peugeot 306, an. 96, blanche, boîte auto à revoir, état roulant, 220 000 km, ess., faire offre, carte grise particulier 500 €, tél. 06 74 14 85 70

DIVERS

OCCAZ AUTO 27 Achète tous types de véhicules à partir de 2003 avec ou sans CT, même forts km, recherche camping-car à partir de 1990, vendre à un professionnel vous décharge de toutes responsabilités. Paiement comptant ou chèque certifié, se déplace, tél. 06 73 64 38 92 ou 02 32 38 66 13. Siret 4437 19943.

VÉHICULES DE LOISIRS

Camping-Car



Achète cash au meilleur prix tout type de camping car, fourgon aménagé, caravane, camion magasin (même avec infiltration), utilitaire, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT, se déplace 7/7 j. Paiement sécurisé. Tél 06 59 50 45 26



Garagiste achète comptant ts types de Camping car (même avec infiltrations), et camion magasin de 1989 à 2018, utilitaires, véhicules et 4x4, à partir de l'année 2000 jusqu'à 2018, avec ou sans contrôle technique (même fort km), paiement comptant, je me déplace 7/7 jrs. SIRET 493273908. Tél : 06 47 49 98 47

Véhicules de collection



Cause déménagement. Vds CORVETTE STINGRAY 1976, carte grise collection, 11419 kms, historique complet fourni + factures de restauration (42000€). CT OK. Prix 41700 € négociable raisonnablement. Particulier. Tél. : 0689333018